

# Le mot du président

## L'ADC PARLE AU NOM DE TOUS LES DENTISTES



Le Dr Burton Conrod

Quand nous disons que l'ADC est le porte-parole national officiel de la dentisterie, nous voulons dire qu'elle est digne de confiance, fiable et respectée, et non qu'elle est exigeante, autoritaire et dictatoriale. Nous disons aussi que l'ADC est «le» porte-parole, et non «un» porte-parole. Pour atteindre son point clé stratégique de chef de file en matière de soins bucco-dentaires, l'ADC doit parler d'une seule voix au gouvernement, au public et à la profession.

Lorsque l'ADC élabore des programmes et des politiques, elle doit équilibrer les besoins de nombreux groupes : jeunes dentistes et praticiens bien établis, dentistes en hygiène publique ou faisant partie de cabinets privés, généralistes et spécialistes, dentistes travaillant en groupe en milieu urbain ou seuls en région rurale. L'Association compte en outre parmi ses membres des dentistes qui préfèrent les moyens de communication traditionnels, mais aussi des fervents des nouvelles technologies qui exécutent une grande partie de leurs affaires personnelles et professionnelles par Internet.

L'ADC appartient aux dentistes par l'entremise des organisations dentaires provinciales qui sont les organisations membres de l'ADC. Le vote des dentistes se fait par l'intermédiaire des gouverneurs provinciaux qui représentent ces organisations au Bureau des gouverneurs de l'ADC. Le processus décisionnel de l'ADC doit certes tenir compte des besoins et de la contribution des groupes d'intérêts particuliers. Cependant, l'Association doit appartenir à l'ensemble de la profession si elle veut être le porte-parole national auprès des parties intéressées, membres de la profession ou non.

Puisque les dentistes membres à titre individuel et les parties intéressées ne votent pas sur les décisions concernant les politiques, l'ADC doit tenir compte de l'ensemble de leurs besoins et de leurs attentes. Elle ne peut simplement se fixer pour principe de servir le membre «moyen». La conception de politiques et de programmes axés sur les hommes dentistes de 47 ans pratiquant dans un cabinet urbain comptant 1,3 dentiste et traitant en majorité des cols bleus dont 72 % ont un régime de soins dentaires limiterait considérablement l'évolution des soins bucco-dentaires au Canada. C'est parce que nous avons reconnu les besoins et la contribution des universitaires, des chercheurs, des administrateurs, tout comme des spécialistes et des généralistes œuvrant dans des cabinets privés, que la profession a mis au point des modèles de prestation de soins qui assurent des soins bucco-dentaires d'un niveau élevé aux Canadiens. Parmi les parties intéressées figurent aussi les organismes de réglementation dentaires, le personnel dentaire connexe et l'industrie dentaire. Notre processus de révision de la gouvernance doit s'assurer que la structure de l'Association permet de recueillir et de mettre à profit la contribution de tous ces groupes.

Les dirigeants de l'ADC reconnaissent l'importance de faire participer un plus grand nombre de parties intéressées à la santé bucco-dentaire. Pour ce faire, il importerait entre autres d'améliorer notre structure concernant les spécialistes

dentaires. Actuellement, des spécialistes font partie de divers comités de l'ADC pour présenter l'avis des différentes disciplines sur les positions prises par l'Association. Or, jusqu'à tout récemment, le seul mécanisme dont disposaient les 9 sections spécialisées reconnues pour exprimer leurs préoccupations était le rapport soumis au Bureau des gouverneurs. Les réunions annuelles des gestionnaires de l'ADC et des sections spécialisées ne répondaient pas non plus aux attentes de ces dernières, parce que le comité de gestion n'est pas un organisme dirigeant. De la même façon, le mécanisme prévu pour permettre à chaque section spécialisée de communiquer ses préoccupations au conseil exécutif n'a pas répondu aux exigences de plusieurs d'entre elles. Selon moi, pour régler ce problème, il faut obtenir un consensus entre les spécialités et trouver un moyen de soumettre les questions préoccupantes au Bureau des gouverneurs. L'attribution aux spécialistes d'un certain droit de vote garantirait aussi la prise en compte des vues de toutes les catégories de praticiens.

Les politiques de l'ADC profitent à tous les membres parce qu'elles tiennent compte de l'intérêt des patients. Or, l'intérêt des patients est le point commun à tous les dentistes. La promotion de soins bucco-dentaires optimaux pour tous les Canadiens est à l'avantage de tous les dentistes, qu'il s'agisse des spécialistes ou des généralistes, nouveaux dentistes ou déjà bien établis.

Faire en sorte que l'ADC demeure une ressource précieuse et renouvelée pour les dentistes du Canada et leurs patients, voilà notre défi. À cette fin, nous devons veiller à ce que l'Association continue à représenter les différents points de vue professionnels de ses membres et empêcher que ses activités soient dominées par un groupe en particulier. Ainsi la profession parlera d'une seule voix, ce dont elle a besoin pour promouvoir une santé bucco-dentaire optimale chez tous les Canadiens.

Burton Conrod, DDS  
president@cda-adc.ca